

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-138

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS – MODIFICATION DES DÉLIBÉRATION N°2020-067 DU 04 JUILLET 2020, N°2020-089 DU 09 OCTOBRE 2020 MODIFIEE PAR LA DÉLIBÉRATION N°2021-101DU 11 OCTOBRE 2021, ET N° 2020-125 DU 14 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION : 2025-138  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS – MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°2020-067 DU 04 JUILLET 2020, N°2020-089 DU 09 OCTOBRE 2020 MODIFIEE PAR LA DÉLIBÉRATION N°2021-101DU 11 OCTOBRE 2021, ET N° 2020-125 DU 14 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

La désignation des représentants de la Ville au sein des associations et organismes extérieurs doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces représentants en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de voter à main levée pour procéder à la désignation des représentants de la Ville dans les associations et organisme susvisés.

**1 - MJC BOUVARDIÈRE :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la MJC La Bouvardière.

**2 - Conseil d'orientation et d'évaluation du théâtre Onyx :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ pour représenter la Ville au sein du conseil d'orientation et d'évaluation du théâtre Onyx.

**3 - Conseil d'orientation et d'évaluation de la Maison des Arts :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ pour siéger au sein du Conseil d'orientation et d'évaluation de la Maison des Arts.

**4 - Comité des usagers de la Médiathèque GAO XINGJIAN :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ pour siéger au sein du Comité des usagers de la Médiathèque GAO XINGJIAN.

**5 - Orchestre d'Harmonie Herblinois :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'Orchestre d'Harmonie Herblinois.

**6 - Association Festiv 44 :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Festiv 44.

#### **7 - Association PlatO :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association PlatO.

#### **8 – Association Territoires de cirque :**

Il est proposé de désigner :

- Madame Léa MARIÉ

pour siéger à l'assemblée générale de l'association Territoires de Cirque.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**31 voix POUR**

**9 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025